Journée d'actualité

La loi sur l'économie sociale et solidaire

Mardi 25 novembre 2014

DOSSIER PARTICIPANT

Journée d'actualité

La loi sur l'économie sociale et solidaire

Mardi 25 novembre 2014

La loi sur l'économie sociale et solidaire a été votée en juillet 2014. Elle a fait l'objet de nombreux débats, au sein et en dehors du Parlement, et son ambition est de favoriser un changement d'échelle de l'ESS. Au-delà de l'actualité liée à la loi, l'économie sociale et solidaire suscite un intérêt croissant, même si elle demeure mal connue. Ses valeurs et ses pratiques sont en effet en résonance avec les préoccupations et enjeux d'aujourd'hui : rôle renforcé des territoires et ancrage territorial des activités, modes de gouvernance démocratiques, prise en compte de l'environnement, développement d'une économie du partage…

Les collectivités territoriales sont interpellées au 1er plan, et ont un rôle important pour favoriser le développement de cette économie, tournée vers la satisfaction de l'intérêt collectif et les besoins des territoires et de ses habitants.

Quelles sont les principales dispositions de la loi sur l'ESS ? Quel rôle possible d'une collectivité? Quels leviers supplémentaires la loi va-t-elle leur apporter ? Quel niveau de collectivité est concerné ? Comment mobiliser les différentes directions d'une collectivité ?

Les enjeux de l'Economie Sociale et Solidaire interpellent les collectivités locales tant dans la définition de leur(s) politique(s) que dans leur organisation et leur fonctionnement.

C'est pourquoi le CNFPT et le RTES organisent une journée d'actualité sur la loi sur l'économie sociale et solidaire, destinée aux collectivités territoriales.

rtes
Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

le CNFPT
INSET DUNKERQUE

Journée d'actualité

La loi sur l'économie sociale et solidaire

Mardi 25 novembre 2014

Programme

9h - Accueil des participants / Mot de bienvenue

- **Ari Brodach,** directeur de projet développement durable, CNFPT
- **Bérénice Deylperat-Vincent,** vice-présidente du conseil régional d'Aquitaine en charge de l'innovation sociale et de l'économie solidaire, membre de la commission formation du RTES

9h 30 – 10h15 / Conférence introductive / Présentation générale de la loi ESS

- **Michel Abhervé,** professeur associé à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée

10 h 15 – 11h30 / 1er temps de débat

Du diagnostic partagé à la mise en place d'une stratégie territoriale de l'économie sociale et solidaire

La loi prévoit l'élaboration d'une stratégie régionale de développement de l'ESS, et la possibilité de contractualisation entre différentes collectivités pour la mise en place d'une stratégie concertée. A quel moment dans un projet de territoire doit-on prendre en compte l'ESS ? Comment associer les acteurs à cette stratégie ? Si la loi confirme l'échelon régional de structuration des politiques territoriales d'ESS, les différents niveaux de collectivités sont concernés par l'ESS : comment articuler les interventions entre les différents échelons? Quel impact de la réforme territoriale ?

Animation : Anne-Laure Federici, déléguée générale, RTES

- **Isabelle Roux**, chargée de mission ESS conseil régional de Champagne Ardenne
- **Bruno Fontalirand**, direction des territoires du conseil général du Pas de Calais
- **Yann Paulmier,** chargé de développement économique, CRESS Picardie

11h30- 12h45 / 2ème temps de débat

Les modes de mutualisation et de coopération sur les territoires

La loi reconnaît les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et crée le schéma de promotion des achats publics socialement responsables. Ces achats socialement responsables pourront être un levier pour l'ESS à condition que collectivités et acteurs soient en capacité de mutualiser et coopérer. Comment une collectivité peut-elle favoriser ces dynamiques ? Quel est le rôle des collectivités territoriales dans la mise en place et l'accompagnement d'un PTCE ? Comment articuler les stratégies de mutualisation et d'animation territoriale avec les nouveaux outils décidés par la loi ?

Animation : Anne-Laure Federici, déléguée générale du RTES

- **Sébastien Cornu**, Atelier coopératif - *le rôle des collectivités territoriales en matière de PTCE*
- **Guillaume Huet**, responsable pour la ville de Paris du suivi du PTCE Les gouttes d'or de la Mode et du Design
- **Hervé Formell**, pôle de l'achat public de la région Lorraine - *l'animation territorialisée du dispositif lorrain des clauses d'insertion*

14h30 – 15h45 / 3ème temps de débat

La collectivité territoriale, investisseur et acteur économique responsable

La loi renforce, pour les collectivités territoriales, la possibilité de participation au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). La loi reconnaît également les monnaies locales, outil souvent impulsé par l'ESS pour relocaliser l'économie. Plus généralement, les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle d'acteur économique responsable, en investissant également dans le capital humain. Pourquoi et comment être au capital d'une SCIC ? Quel peut être le rôle d'une collectivité territoriale dans la mise en place et l'accompagnement d'une monnaie locale ? Comment conduire et avec quels outils une stratégie de territoire responsable ?

Animation : Jacques Dughéra, chargé de développement, RTES

- **Sylvie Badoux,** vice-présidente déléguée à l'emploi, l'insertion et la formation, communauté d'agglomération Est Ensemble
- **Sophie Cauwet,** communauté d'agglomération du Boulonnais - *le rôle de la collectivité dans le soutien à la monnaie locale BOUSOL*
- **Fleur Jourdan,** DGA affaires juridiques, marchés et qualité et **Marie France Malnou,** directrice des finances, Conseil régional Île de France

15h45 – 16h45 / 4ème temps de débat

L'ESS au cœur des politiques publiques, la question de la transversalité des politiques publiques locales

La loi ESS reconnait les politiques publiques de l'ESS, tant au niveau national que local. Afin de ne pas créer un nouveau « tuyau d'orgue », cette reconnaissance doit s'accompagner d'une véritable transversalité non seulement au sein de la collectivité mais aussi entre les politiques publiques territorialisées de l'ensemble de la puissance publique, y compris l'Etat. Dans quelle mesure cette organisation permettra t'elle d'interpeller l'ensemble des politiques publiques locales ?

Animation: Françoise BERNON, Déléguée Générale, Labo de l'ESS

- **Laurent Fraisse,** chercheur CRIDA - *Politique ESS et transversalité au sein d'une collectivité à partir notamment de l'évaluation du plan ESS Lille Métropole*
- **Ari Brodach**, directeur de projet développement durable, CNFPT

Conclusion de la journée

Journée d'actualité

La loi sur l'économie sociale et solidaire

Mardi 25 novembre 2014

Fiches infos

Retrouvez ci-après les présentations des intervenants de la journée

- Conseil régional d'Aquitaine
- Conseil régional de Champagne-Ardenne
- Conseil général du Pas-de-Calais
- Etude « Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE »
- PTCE Les gouttes d'Or de la mode et du design
- Conseil régional de Lorraine / Réseau lorrain des facilitateurs
- Communauté d'agglomération du Boulonnais / Le rôle de la collectivité dans le soutien à la monnaie locale BOUSOL
- Conseil régional d'Île-de-France / La responsablité sociétale

le Cnfpt INSET DUNKERQUE

rtes Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Conseil régional d'Aquitaine

14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
www.ess.aquitaine.fr

RÉGION AQUITAINE

Nombre d'habitants sur le territoire : 3 232 352 habitants

Budget 2013 consacré à l'ESS : 4 150 000 €

> Élue :
Bérénice Delpeyrat-Vincent
vice-présidente en charge de l'innovation sociale et de l'économie solidaire
berenice.vincent@aquitaine.fr
> Technicien :
Céline Laroche
Cheffe de service ESS et IAE
celine.laroche@aquitaine.fr
05 57 57 09 30

Contexte de la politique ESS

Engagée depuis 2005 dans des dispositifs de soutien aux acteurs de l'ESS, la région Aquitaine a entamé en 2011 une démarche de concertation visant à formuler de manière partagée avec les acteurs aquitains, des orientations stratégiques pour le développement de l'ESS et de l'innovation sociale. L'ensemble de ces propositions sont rassemblées dans le schéma aquitain de développement de l'Economie solidaire et de l'innovation sociale, présenté aux acteurs le 30 mars 2012 et à l'assemblée plénière du Conseil régional le 25 juin 2012. C'est donc dans une logique de continuité avec cette démarche et dans une volonté de structuration d'outils de développement économique en faveur des acteurs de l'ESS, que le Conseil régional d'Aquitaine s'est doté depuis 2013 d'une seconde génération de politique et des dispositifs renouvelés en faveur de l'ESS. En se plaçant sous l'angle de la structuration économique, cette politique régionale s'inscrit dans la transversalité et la complémentarité avec les politiques sectorielles impliquant des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'ESS sur le territoire

L'Economie sociale et solidaire représente en Aquitaine en 2013, 11 052 organisations, 117 197 salariés, 2,49 milliards d'euros de salaires distribués et plus d'un emploi privé sur huit.
Le secteur associatif occupe une part prépondérante de l'ESS en Aquitaine avec près de 9 000 établissements employeurs (15% de l'ensemble des associations d'Aquitaine) et 88 000 salariés, soit 81% des établissements de l'ESS en Aquitaine et 75% des emplois. Egalement, la région Aquitaine dénombre 143 SCOP/SCIC représentant 1912 salariés et 171 500 000 euros de chiffre d'affaires.

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

Le règlement d'intervention de la région Aquitaine en faveur de l'ESS est constitué de 5 axes :

Axe 1 : Soutenir la création d'activités dans l'Economie Sociale et Solidaire
Les acteurs de l'ESS ont démontré leur capacité à investiguer de nouveaux domaines d'activités, créer de l'emploi et à ancrer durablement leurs actions au sein des territoires. Inscrite dans l'économie réelle, fortement territorialisée, l'ESS continue de se développer, y compris en période de crise économique, et mérite d'être pleinement soutenue dans cette dynamique. Cet axe rassemble ainsi la volonté globale d'encourager la création d'activités dans l'ESS en soutenant les structures d'appui et d'accompagnement, en reconnaissant pleinement l'entreprenariat coopératif et en favorisant la création d'associations générant de l'emploi et des activités économiques d'utilité sociale.

Axe 2 : Favoriser la coopération territoriale et la mutualisation des acteurs
La coopération est non seulement une valeur fondamentale de l'Economie sociale et solidaire mais surtout un moteur de développement sur lequel s'appuient les acteurs, que cela soit par le biais de collaborations ponctuelles, de mutualisations de moyens matériels et humains ou de création de structures communes, polarisant des fonctions et actions structurantes. Cet axe vise à soutenir ces différentes formes graduées de coopérations en proposant une aide sur les premières années, en ingénierie ainsi qu'un soutien au pôle territorial de coopération économique aquitain.

Axe 3 : Conforter la structuration financière des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
A l'instar de l'ensemble des entreprises, le besoin de financement et la solidité financière des organisations de l'ESS conditionnent leur capacité à pouvoir se développer et à initier de nouveaux projets. Cet axe propose donc de poursuivre et de renforcer les différents outils de structuration financière dédiés à l'ESS afin de permettre à ses acteurs d'accéder aux crédits bancaires et à leurs besoins en fonds propres. Un soutien particulier au domaine de la finance solidaire est encouragé afin de mieux capter et canaliser l'épargne régionale au profit de l'utilité sociale, d'encourager des actions innovantes et de fédérer l'ensemble des acteurs locaux et régionaux de la finance solidaire.

Axe 4 : Organiser la promotion et la connaissance de l'Economie Sociale et Solidaire
Un des enjeux reconnus comme fondamental pour l'Economie Sociale et Solidaire est sa connaissance, sa diffusion et sa reconnaissance. Le schéma aquitain a démontré l'importance primordiale d'une meilleure connaissance des acteurs de l'ESS et d'affirmation d'une lisibilité de leurs actions. Cet axe s'attache à cette volonté de sensibilisation et de diffusion de ses modèles d'organisation au plus près des territoires, des acteurs économiques et des jeunes professionnels de demain. La production permanente de connaissances en faveur de l'ESS régionale via un observatoire est un apport structurant indispensable. Enfin, les actions de promotion mises en place par les acteurs de l'ESS seront encouragées et soutenues.

Axe 5 : Encourager l'innovation sociale
Vecteurs d'innovation sociale par essence, les acteurs de l'Economie sociale et solidaire ont démontré leurs volontés et capacités à encourager le développement de nouvelles formes d'activités, de réponses à des besoins non satisfaits et de transformations sociales. Affichée comme un des leviers du schéma régional de l'enseignement supérieur et de l'innovation, l'innovation sociale a été très présente dans l'élaboration du schéma aquitain de développement de l'ESS. C'est donc par une approche conjointe réunissant acteurs de la recherche-développement et acteurs de l'ESS, que le Conseil régional d'Aquitaine choisit d'encourager l'innovation sociale. Combinant volonté pragmatique et capacités d'analyses, un appel à manifestation d'intérêt régional, dans une forme de recherche-action, a été mis en place par le Conseil régional d'Aquitaine avec pour objectif de soutenir la diffusion d'initiatives remarquables en faveur de l'innovation sociale.

Conseil régional Champagne-Ardenne

RÉGION CHAMPAGNE ARDENNE

5, rue Jéricho – CS 70441
51037 Châlons en Champagne Cedex
www.cr-champagne-ardenne.fr

Nombre d'habitants sur le territoire : 1 338 500 habitants

Budget 2013 consacré à l'ESS : 2 M€/an sur les lignes budgétaires du développement économique + 600 000 € au titre de la formation ESS et des salarié-e-s IAE.

Élue : **Patricia Andriot**
Vice-présidente déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire
pandriot@cr-champagne-ardenne.fr
Technicien : **Isabelle Roux**
Responsable du pôle ESS
iroux@cr-champagne-ardenne.fr
03 26 70 89 04

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

Dans le cadre d'une stratégie régionale coordonnée et co-construite avec les acteurs publics et privés du secteur, la politique régionale vise à créer une dynamique et un environnement favorables au développement d'activités et d'emplois. Pour atteindre cet objectif, le Conseil Régional met en œuvre depuis 2006, une politique structurante qui s'appuie sur les principes suivants :

- ne pas faire à la place de structures qui fonctionnent bien, qui ont légitimité et notoriété à faire, mais s'appuyer sur elles par le biais de contrats d'objectifs pluriannuels ;
- se positionner là où le besoin n'est pas encore satisfait et appeler un effet de levier en direction des moyens mis en place par d'autres partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales, partenaires privés …).

Pour organiser cette articulation entre les politiques publiques et les acteurs du secteur, le Conseil régional a créé le Comité Régional Stratégique de l'ESS, présidé par la vice-présidente de la Région en charge de l'ESS. Instance quasi unique de pilotage d'une politique régionale, il réunit en son sein : CRES Champagne-Ardenne, Etat (SGAR + DIRECCTE), Caisse des Dépôts et Consignations, Université de Reims Champagne-Ardenne, Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Fondation MACIF, Direction Régionale SNCF, délégation régionale de l'Union des Employeurs de l'ESS, ainsi que le CESER. La présence des vice-président-e-s en charge de la Formation Professionnelle et de l'Aménagement du Territoire comme membres du Comité, ainsi que des responsables administratifs en charge de la mise en œuvre de ces différentes politiques, confirme la volonté politique de mettre en place une politique transversale et intégrée de soutien à l'ESS. La Région dispose donc d'un cadre de travail et de concertation cohérent. Les Assises régionales de l'ESS, organisées tous les 3 ans, permettent de bâtir le programme pluriannuel d'actions. Plus spécifiquement, il s'agit de :

Rapprocher les acteurs :
- Soutien aux têtes de réseaux
- Appui à la mutualisation et à l'émergence de pôles territoriaux de coopération économique
- Travail en proximité avec les territoires de vie

Accompagner les porteurs de projets :
- Appui à l'émergence et à la création de projets
- Aide à la consolidation des modèles économiques
- Accès aux outils techniques et financiers répondant aux spécificités du secteur
- Formation des bénévoles et des salariés (filière universitaire, plateforme régionale de formation à destination des bénévoles et des salariés)

Ancrer l'ESS dans les territoires et dans les différents domaines (agriculture, énergies renouvelables…) :
- Soutien des dynamiques locales
- Promotion des initiatives
- Diffusion des valeurs et pratiques
- Soutien à l'innovation sociale

Différents dispositifs ont été mis en place par le conseil régional en matière de soutien à l'ESS :
- PROGRESS, accompagnement technique et financier modulable et adapté
- Aide aux micro-projets associatifs
- Aide à l'émergence d'activités économiques sous statut SCOP
- Aide à la constitution d'équipes d'insertion
- Programme régional de formation des bénévoles et salariés

Exemples d'actions soutenues par la collectivité

ASSOCIATION FLaP : L'éco festival du Cabaret Vert

L'association FLaP, créée en 2003, a pour objet la valorisation et le développement du département des Ardennes via l'organisation de manifestations culturelles principalement de musiques amplifiées, le soutien à la création artistique et l'accompagnement des pratiques musicales individuelles et collectives sur le territoire de la Champagne-Ardenne. Les actions de l'association sont destinées aux populations, structures associatives, socio-culturelles et autres, ainsi qu'aux praticiens amateurs, professionnels ou en voie de professionnalisation. 93 bénévoles participent activement au projet de l'association FLaP et 2 salariés en CDI à temps plein composent l'effectif de la structure. L'association FLaP organise à Charleville-Mézières depuis 2005, l'Eco Festival Rock et Territoire, le Cabaret Vert. Ce festival pluridisciplinaire (musique, cinéma, arts de rue et bd), organisé sous l'angle du développement durable, a rassemblé 75 000 spectateurs en 2012 (soit une hausse de 40% de la fréquentation par rapport à 2011) et fédéré prés de 250 partenaires publics et privés. Selon une étude menée par la CCI en 2010, les retombées économique pour 2010 s'élèvent à 1,7 millions d'euros. L'association FLaP a sollicité l'aide de la Région au titre du dispositif PROGRESS, pour un appui à la coordination du projet lui permettant de recruter un nouveau salarié dont la mission principale est de développer les partenariats privés.

Reprise de l'entreprise « FONDERIE NOUVELLE ROLLINGER »

La FONDERIE NOUVELLE ROLLINGER est une fonderie de fonte grise sur modèle en moulage sable, située à NOUVION SUR MEUSE (08). Après quelques années économiquement difficiles, la procédure de redressement judiciaire est prononcée fin 2010. L'effectif est de 40 salariés. En juillet 2011, le directeur du site contacte l'Union Régionale des SCOP afin d'étudier la possibilité de reprendre la société en SCOP. Le projet est porté par 14 salariés de l'entreprise. Un programme d'investissements est élaboré pour remettre à niveau l'outil de production existant et diminuer la pénibilité du travail. Le projet de reprise aboutira et permettra le maintien d'une entreprise ardennaise, la sauvegarde de 14 salariés et la création à terme de 7 nouveaux emplois. Chaque associé a bénéficié de l'aide régionale d'appui à l'émergence d'activités économiques sous statut SCOP d'un montant de 3.000 €. Une fois le projet structuré et validé par le tribunal de commerce, l'entreprise a bénéficié d'une avance remboursable d'un montant de 100 000 € sur le dispositif « reprise d'entreprise ».

Conseil général du Pas-de-Calais

Pas-de-Calais
Le Département

Hôtel du Département,
rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS cedex 9
www.pasdecalais.fr

Nombre d'habitants sur le territoire : 1 489 209 habitants

Contexte de la politique ESS

Depuis plusieurs années, le Département du Pas-de-Calais s'investit de manière volontariste dans l'ESS. Ce secteur génère 13 % des emplois au niveau départemental. Le Département consacre près de 9 millions d'euros à l'ESS, et entend développer cette politique volontariste. Le CDESS (Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire) est l'instance départementale de pilotage de l'ESS. Présidé par le Président du Département, il réunit les partenaires institutionnels et associatifs de l'ESS et siège deux fois par an. Il est composé de 9 collèges (acteurs institutionnels, têtes de réseaux de l'ESS, acteurs de la finance de l'ESS, acteurs mutualistes et fédéralistes, acteurs syndicaux et patronaux, acteurs universitaires, acteurs consulaires, acteurs de l'Education Populaire, personnes qualifiées). Des séances de travail sur les territoires permettent de prolonger les premiers contacts de terrain.

Le CDESS a pour objectifs de :
- mobiliser les acteurs publics et privés
- fédérer les secteurs de l'ESS autour des orientations stratégiques définies par le Département, garantir la cohérence avec la stratégie régionale
- promouvoir les valeurs de l'ESS sur les territoires
- définir le label et la charte de l'ESS
- assurer une veille stratégique sur ce qui se passe dans les autres départements
- évaluer les dispositifs et les mesures mis en place

L'ESS sur le territoire

L'ESS représente 48 390 emplois dans le Pas-de-Calais, soit plus de 13% de l'emploi salarié pour 11.3 % au niveau régional et 9.8 % au niveau national. L'ESS regroupe 3 445 établissements employeurs, soit 9% des établissements employeurs, dont 81 % d'associations, 15 % de coopératives et 4 % de fondations.
L'engagement financier du Département en faveur de l'ESS a représenté 8.7 millions d'€ financés en direct, et 220 millions d'€ et 6 270 emplois au titre des solidarités.

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

Le Département se positionne comme chef de file de l'Economie Sociale et Solidaire dans le Pas-de-Calais, et entend coordonner les différents acteurs de l'ESS pour :
- faire connaître et reconnaître l'ESS dans le département
- soutenir, accompagner les structures
- fédérer pour impulser une nouvelle dynamique

Les objectifs du plan stratégique départemental sont les suivants :

1) Révéler, accompagner et ancrer les talents
2) Permettre à tous de participer à la création de richesses : création de valeur ajoutée sociale et marchande
3) Valoriser et ménager les ressources
Structuration des filières de circuits courts et bio favorisant le développement de l'agriculture bio (protection de la terre et de l'eau)
4) Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
5) Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales
6) Accompagner dans la promotion des filières innovantes comme la mise en place de légumeries pour la préparation des produits terreux à destination de la restauration collective.

Les priorités de demain

- partager des expériences, des initiatives, des informations :
- faire de l'ESS une véritable économie pour expérimenter, développer l'innovation
- soutenir le secteur :
- professionnalisation du secteur, accès à la formation, émargement aux crédits européens, contraintes réglementaires, soutien au bénévolat, harmonisation des procédures, etc.
- promouvoir, diversifier cette autre manière d'entreprendre :
- optimiser l'action des réseaux existants
- développer la démarche de l'ESS à l'échelle du territoire

> Élu: **Jacques Napiéraj**
Conseiller général en charge de l'ESS
napieraj.jacques@cg62.fr
> Technicien: **Isabelle Ghoris**
Cheffe de la mission Économie Sociale et Solidaire
ghoris.isabelle@cg62.fr
03 21 21 61 10

Exemples d'actions soutenues par la collectivité

La commande publique responsable est une des actions importantes menées par le département, autour de 2 entrées :

> les clauses sociales dans les marchés publics
Depuis 2006, ce sont près de 100 000 heures de travail qui ont été confiées à des demandeurs d'emploi engagés dans un parcours d'insertion professionnelle. Par ailleurs, ce sont environ 150 000 heures de travail qui sont programmées au cours des deux années à venir, avec un accent particulier mis sur la diversification des secteurs d'activité ciblés (marchés et délégations de service public de transport en commun, marchés de services, voire de fournitures, prestations d'études).
Le Département mobilise actuellement la clause d'insertion comme condition d'exécution (article 14 du CMP)
- la clause d'insertion comme critère d'attribution (article 53 du CMP), de manière expérimentale dans le cadre de l'Opération Grand Site des 2 Caps (phase 2)
- l'insertion comme objet du marché (article 30 du CMP) au travers d'activités support telles que la suppléance en lien avec les Association Intermédiaires (AI) dans les collèges et les sites déconcentrés, ou la gestion et l'entretien d'espaces naturels

> le développement des circuits alimentaires de proximité dans la restauration collective.
48 % des produits commandés par le Département pour son restaurant administratif sont aujourd'hui issus de circuits courts, de circuits de proximité, et 18 % sont issus de l'agriculture biologique.
Par ailleurs, le lancement d'une vaste campagne de communication destinée à donner de la visibilité au secteur est en cours, avec le dévoilement d'une plaquette de fierté et un autocollant fédérateur, signe d'engagement et d'appartenance pour tous les acteurs concernés. Leurs travaux du CDESS ont également débouché sur la naissance toute proche d'un «Référentiel de coopération» pour harmoniser et simplifier les démarches administratives.

Etude “Le rôle des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE”

Synthèses de l’étude menée avec l’Atelier Coopératif qui a interrogé 42 PTCE, étudié 13 pôles à la loupe et mené plus de 30 entretiens, ces “repères” reviennent sur le rôle des collectivités dans les dynamiques des Pôles Territoriaux de Coopération Économique. Ils ont été enrichis des actes de la rencontre “PTCE et collectivités locales” qui a eu lieu le 28 février 2014.

“Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique sont de formidables révélateurs de la capacité d’innovation de l’économie sociale et solidaire. Mettant l’accent sur la coopération entre acteurs divers au service du développement des territoires, explorant de nouvelles formes d’activités et d’emplois, expérimentant de nouvelles formes de gouvernance, ils sont sans aucun doute précurseurs de nouveaux modes de développement socio-économiques. Les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer pour contribuer à l’émergence et au développement de ces démarches, inscrites prochainement dans la loi sur l’économie sociale et solidaire. Le RTES a décidé de s’emparer de cette question et a confié à l’Atelier Coopératif la réalisation d’une étude auprès d’une cinquantaine d’initiatives. Ces éléments sont la base de ces « Repères », à destination des élus et des techniciens des collectivités locales, des acteurs de l’économie sociale et solidaire et de leurs partenaires, mais aussi de l’ensemble des personnes intéressées par des dynamiques de coopération économique dans les territoires au service d’un développement local solidaire durable. Ces « Repères » ont pour objectif principal de favoriser l’implication des collectivités locales et de faciliter la reconnaissance et le soutien aux PTCE dans les politiques publiques au niveau local et national. Ils sensibilisent et donnent à voir, ils proposent des points de vue et des analyses sur les freins et leviers de ces développements. Des « Repères » pour renforcer et outiller le développement des coopérations économiques, en se gardant de toute vision normative pour laisser libre cours à la créativité de chaque territoire.”

Ce travail s’inscrit dans le cadre de la démarche partenariale animée par le Labo de l’ESS et portée par le Conseil National des Chambres Régionales de l’Economie Sociale (CNCRES), le réseau COORACE, le Mouvement pour l’Economie Solidaire (MES), et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES).

“Repères” en téléchargement sur www.rtes.fr

8 LEVIERS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PTCE

L’étude sur le rôle des collectivités dans les dynamiques de PTCE participe d’une meilleure connaissance de ces démarches qui associent entre autres des acteurs de l’ESS, des entreprises et des collectivités publiques. Le concept de PTCE et les projets sont à un stade d’émergence et d’expérimentation propices à l’innovation et à la créativité. La jeunesse des projets et leur diversité renforcent la nécessité d’un accompagnement des initiatives qui soit souple et qui s’inscrive dans la durée. La recherche de formes solidaires de développement territorial invite à faire évoluer les politiques et dispositifs de soutien, tout comme les pratiques d’entreprenariat collectif et modes de relations des collectivités aux acteurs. Aussi, huit leviers au développement des coopérations économiques territoriales ont été identifiés.

1. **Faire œuvre de pédagogie sur l’ESS**, présenter et diffuser ses valeurs, ses atouts, et ses réalisations. L’ESS est méconnue du grand public, des médias, des responsables politiques, des acteurs. Et cela reste l’un des principaux freins à son développement. Cette réalité renforce l’ambition de visibilité de l’ESS conférée à certains PTCE.
2. **Inscrire les PTCE, et plus largement le soutien à la coopération économique territoriale, dans les différents cadres contractuels,** qui structurent les politiques publiques et la redistribution, dans les schémas de développement économique, dans les stratégies d’innovation, au sein des contrats de projets… qui permettent la prise en compte des caractères socio-économiques et innovants de l’ESS et des PTCE.
3. **Organiser la transversalité à l’intérieur des collectivités** afin d’améliorer l’orientation des porteurs de projets ainsi que la veille, le repérage et les collaborations inter-services.
4. **Développer les coopérations inter-collectivités** favorisées par la présence croissante d’élus et techniciens en charge de l’ESS, et par le développement de contrats territoriaux de développement.
5. **Impliquer les têtes de réseaux et les acteurs de l’ESS dans des démarches de concertations territoriales pérennes**, leviers de mobilisation et de repérage des projets de coopération, de partage et d’approfondissement des enjeux sectoriels et territoriaux.
6. **S’appuyer sur les projets d’aménagement urbain, d’investissement et de mutualisation immobilière** et foncière comme outils d’implication et de mise en mouvement des parties prenantes, de visibilité de l’ESS, et d’émulation à la coopération.
7. **Soutenir l’emploi et les fonctions de coordination et de recherche et développement** des projets de coopération dans le long terme.
8. **Accompagner les démarches en mobilisant les compétences** internes aux collectivités ainsi que les dispositifs et ingénieries externes (DLA, agences de développement économique, de l’innovation, de la culture).

Les Gouttes d'Or de la Mode et du Design

Les Gouttes d'Or de la Mode et du Design
6 rue des Gardes
75018 Paris
contact@madeingouttedor.com

Guillaume Huet
Responsable pour la ville de Paris du suivi du PTCE Les Gouttes d'Or de la Mode et du Design
guillaume.huet@paris.fr

Le PTCE « Les Gouttes d'Or de la Mode et du Design » est implanté dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris. Il vise à renforcer les économies fragilisées des filières textiles, mode et design dans ce quartier ciblé de la politique de la ville.

Objectifs et enjeux

Il permet ainsi de consolider les emplois, l'image et le développement économique du quartier en valorisant les ressources locales et en favorisant les échanges entre toutes les populations du quartier (habitants, professionnels, visiteurs,…) en synergie avec le plan de rénovation urbain (requalification des locaux commerciaux dégradés, portes ouvertes, production d'événementiels)

Le projet organise ses actions autour de deux axes :

- Afin de répondre aux besoins des professionnels ; il prévoit la mutualisation des locaux et des outils de production et de commercialisation, dont la création d'un atelier couture disposant de son propre pool de machines, la création d'un espace show room avec le développement d'une stratégie marketing propre, et la mise en place de formations (compétences clés, techniques métier, gestion d'une entreprise)
- Il permet également la mutualisation d'une stratégie de communication (outils et évènements) .

Cibles

- 63 marchands de tissus, parmi lesquels 36 marchands de wax, bazin ou de prêt-à-porter ou accessoires, originaires d'Afrique sub-saharienne, et 27 marchands de soies, dentelles, d'origine maghrébine.
- 33 ateliers de couture dont les activités principales relèvent de la couture sur mesure ou de la retouche, plus rarement de production de petites et moyennes séries.
- 5 merceries, implantées dans l'ensemble du quartier.
- 20 créateurs, dans le prêt-à-porter, les accessoires et dans une moindre mesure, l'ameublement.

Ainsi, la filière mode de la Goutte-d'Or compterait aujourd'hui environ 330 emplois.

Moyens affectés et partenaires financiers

La démarche bénéficie de l'appui financier de la ville de Paris, l'État (DDCS, DIRECCTE et ANRU) et la région Île de France.

Partenaires

Caisse des Dépôts et Consignations - Fédération Française du Prêt à Porter Féminin - Maison du Savoir Faire et de la Création - Mairie de Paris - Equipe de Développement Local Goutte d'Or - Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration - Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur - Ateliers de Paris - Bureau de l'Insertion et de l'Emploi Solidaire - Cours Municipaux pour Adultes de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris - Palais Galliera - Musée Carnavalet - Paris Musées - Association Langues Plurielles - Région Ile-de-France - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - DIRECCTE - DDCS - BGE PaRIF / GEAI - Salle St Bruno.

Ce PTCE fait partie des lauréats de l'appel à projet interministériel pour le développement des pôles territoriaux de coopération économique 2014.

Conseil régional de Lorraine

Réseau lorrain des facilitateurs

Conseil régional de Lorraine
Place Gabriel Hocquard – BP 81 004
57 036 METZ
www.lorraine.eu

> **Hervé Formell**, chargé de mission « clauses d'insertion », Pôle de l'achat public
herve.formell@lorraine.eu

Objectifs/Enjeux

L'assemblée Plénière du Conseil Régional de Lorraine a voté, en juin 2008, le principe d'introduction de clauses sociales dans l'exécution de ses marchés. L'article 13 de la loi sur l'économie sociale et solidaire prévoit la mise en œuvre d'un schéma de développement des achats socialement responsables pour les acheteurs dépassant un seuil de dépenses annuelles fixé par décret. Le réseau lorrain a proposé une démarche commune de rédaction de ces schémas.

Modalités de mise en œuvre

La démarche régionale repose sur une organisation à trois niveaux :

- **un comité de pilotage**, constitué de conseillers régionaux et d'agents de l'institution, qui étudie les résultats produits par la mise en œuvre des clauses sociales, et propose les évolutions nécessaires au dispositif
- **une organisation interne** coordonnée par un chargé de mission « clauses d'insertion » rattaché au Pôle de l'Achat Public. Les missions de cet agent sont :
  - l'analyse des marchés du Conseil Régional susceptibles d'intégrer une clause sociale,
  - l'information aux agents du Conseil Régional des modalités de mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés de l'institution,
  - la préparation des éléments techniques, administratifs et juridiques des marchés incluant une clause sociale, en particulier avec les chefs de projets initiateurs des consultations,
  - le suivi administratif de la bonne exécution des clauses sociales dans les marchés régionaux,
  - la préparation et l'animation, avec un élu référent, du comité de pilotage,
  - la consolidation et la diffusion des résultats produits par les clauses sociales dans les marchés de l'institution
- **une organisation partenariale avec des relais territoriaux**, les « facilitateurs ». En effet, la Région Lorraine n'a pas souhaité mettre en œuvre une démarche isolée. Au contraire, elle s'appuie sur l'expertise des acteurs lorrains déjà impliqués dans des démarches analogues – Maison de l'Emploi, Plan Locaux pour l'insertion et l'Emploi, Equipe professionnelles Pôle Emploi, plate formes territoriales dédiées…Cette organisation est animée par le chargé de mission « clauses d'insertion », en particulier :
  - l'analyse conjointe, en amont du lancement des consultations, avec les facilitateurs, de l'intérêt d'introduire des clauses sociales dans les projets régionaux,
  - sur la base de cette analyse, l'étude des modalités possibles de mise en œuvre sur le territoire de réalisation de l'opération – construction de l'offre d'insertion
  - un suivi coordonné de la bonne exécution des clauses,
  - une évaluation partagée des effets produits par chaque consultation,

En complément, le travail avec les facilitateurs prend une dimension régionale par l'organisation de rencontres techniques d'échange de pratiques, d'outils utiles à la mise en œuvre des clauses sociales. Chaque territoire a une organisation qui lui est propre, la confrontation permet une montée en compétence de chaque territoire et de la coordination. En complément de ces rencontres, un espace collaboratif extranet permet l'échange de documentation spécialisée et une consolidation des marchés à l'échelle régionale.

Enfin, la Région Lorraine assume une mission d'appui aux donneurs d'ordres qui souhaitent s'investir dans des démarchés similaires (appui juridique, technique) et aux structures de l'IAE qui souhaitent accéder à la commande publique (information/formation)

Impact et Évaluation

Depuis 2008, ce sont plus de 600 marchés du Conseil régional qui ont intégré une clause sociale, pour plus de 300 000 heures de travail au bénéfice de personnes les plus éloignées de l'emploi. En parallèle, le Conseil régional multiplie les achats directs aux structures lorraines de l'IAE et du secteur protégé, pour les marchés inférieurs à 15 000 euros,

L'ensemble des modalités proposées par le code des marchés publics sont mobilisées (article 14,15,30,53) ainsi qu'une diversification des achats, même si le secteur de la construction lié aux patrimoine immobilier reste majoritaire.

En parallèle, le Conseil régional mobilise ses ressources formation pour répondre à la préparation des publics orientés vers les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales. Là aussi, cette organisation répond aux politiques territoriales portées par les facilitateurs locaux.

Enfin, depuis 2013, le Conseil régional incite fortement les collectivités subventionnées dans le cadre de sa politique d'appui aux territoires à développer ce type de démarche. Cette incitation passe en particulier par un accompagnement méthodologique et opérationnel relayé là encore par les facilitateurs locaux.

Conseil régional d'Île-de-France

Projet Région responsable

Conseil régional d'île-de-France
35 boulevard des Invalides,
75007 Paris

> **Fleur Jourdan**, DGA affaires juridiques, marchés et qualité

> **Marie France MALNOU**, Directrice des finances de la Région Ile de France

La Région Ile de France a décidé de s'engager volontairement dans une démarche d'affirmation de sa Responsabilité sociétale, et dans ce cadre, a décidé de financer des investissements particulièrement exemplaires en matière de responsabilité sociétale.

Objectifs/Enjeux

La Responsabilité sociétale est la responsabilité d'une organisation quant aux impacts économiques, sociétaux et environnementaux de ses décisions et actions.
Pour la Région, c'est l'ensemble des réponses qu'elle apporte pour le développement durable de son territoire et de ses habitants, en lien avec tous les acteurs qui ont quelque chose à voir avec elle, les parties prenantes.

La Région a décidé de faire évaluer sa Responsabilité sociétale par un organisme indépendant. Après avoir étudié sa gouvernance, ses politiques internes et externes, l'AFNOR l'a placé en niveau 3 sur 4, en 2013. Cela a permis de confirmer son engagement, ses actions et ses résultats mais l'a également invité à améliorer notamment son suivi et l'association des parties prenantes.
Une évaluation de suivi viendra en janvier 2015 vérifier que l'engagement est maintenu.

En matière de financement de ces actions, la Région est notée depuis plusieurs années par les agences de notation financière mais aussi par VIGEO, agence de notation extra financière. Cela répond à une obligation posée par les investisseurs qui apportent leurs fonds à la Région et qui attendent d'elle une gouvernance et des actions exemplaires.
Depuis 2012, la Région a lancé un emprunt obligataire dit Emprunt Sociétalement Responsable et finance ainsi ses investissements exemplaires et demande également aux organismes bancaires de déclarer leur absence de lien avec les paradis fiscaux.

Impacts et évaluation

Le Projet Région Responsable est la démarche de l'administration régionale pour améliorer sa responsabilité sociétale. Le Directeur Général a demandé à l'Administration de s'engager dans un plan d'actions, intitulé le 3+4=1 Région (encore plus) responsable. Un Comité de pilotage interne suit et valorise les actions.
L'assemblée régionale a désigné en son sein un Délégué à la responsabilité sociétale et à la modernisation de l'action publique régionale chargé de faire des préconisations d'amélioration au Président. Il présente un rapport annuel.
L'emprunt 2014 a permis de lever 600 M€. Il oblige la Région à rendre compte, à être transparent sur l'affectation des fonds levés, ce qui implique une action de collecte d'indicateurs de réalisation des actions. La Direction des finances a construit pour cela un rapport de suivi avec l'ensemble des services régionaux.

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Le rôle de la collectivité dans le soutien à la monnaie locale BOUSOL

Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais
Crédit Municipal
10 Rue du Pot d'Etain à BOULOGNE-SUR-MER
06.38.70.17.65 - **monnaie.bousol@yahoo.fr**

> **Sophie Cauwet,**
Responsable de la coordination des politiques économiques territoriales à la Communauté d'agglomération du Boulonnais
scauwet@agglo-boulonnais.fr
03 21 10 36 46

L'idée de développer une monnaie complémentaire dans le Boulonnais a été lancée en novembre 2011 par Frédéric Cuvillier, alors Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Sous l'égide de la collectivité, un collectif d'acteurs locaux et d'habitants a posé les bases du fonctionnement local (pourquoi ? quel nom ? quelles valeurs ? quelle bonification en pouvoir d'achat ? ...) jusqu'à la mise en circulation « grandeur nature » en mai 2013 de la monnaie locale « Bou'Sol ».

Objectifs/Enjeux

A l'instar de projets similaires (cf. manifeste du réseau des monnaies locales complémentaires), la monnaie boulonnaise Bou'Sol a pour objectif de favoriser un développement économique local, durable et inclusif en privilégiant :

- la réappropriation de l'usage de la monnaie par le citoyen, comme outil économique et comme moyen pédagogique pour comprendre sa vraie nature et donner du sens à son usage ;
- la monnaie comme symble de richesses élargies aux champs éthique, écologique, social et culturel ;
- la monnaie comme moyen d'échange invitant à l'entraide, la coopération et la solidarité.

Cibles

- Les habitants du pays boulonnais (161 000 habitants – 74 communes – 3 EPCI) ;
- Les acteurs économiques de l'économie sociale et solidaire (potentiel de plus de 1 300 entreprises) et ceux de l'économie « lucrative » qui partagent des valeurs de respect (des salariés, des clients, des fournisseurs, du territoire) (4 165 établissements inscrits au registre du commerce et 1 885 entreprises artisanales),
- Les collectivités locales et partenaires.

Modalités de mise en œuvre

Dans le Boulonnais, le circuit de la monnaie repose sur trois types d'acteurs :

- la banque SOL (Crédit Municipal) : elle héberge l'association qui émet les Bou'Sols, les échange contre des euros (20 € = 21 Bou'Sols) et régule la circulation des billets ;
- les solistes (les consommateurs) : ils échangent des euros contre des Bou'Sols qu'ils utilisent chez un réseau de prestataires agréés ;
- les prestataires (les commerçants) : ils font la démarche de demander un agrément Bou'Sol et acceptent les Bou'Sols comme moyen de paiement.

Quatre filières ont été identifiées en priorité : alimentation, loisirs-culture, services de proximité, mobilité douce. Une cinquième est en cours de développement : habitat durable.
Une première phase a été développée de mai 2013 à décembre 2014 : Sol-éco (schéma de circulation « de base » : banque – solistes – prestataires – banque...). Une deuxième phase va être proposée dès janvier 2015 : le « b to b » c'est à dire permettre aux prestataires de payer leurs fournisseurs (locaux) en monnaie locale (schéma de circulation : banque – solistes – prestataires – prestataires...).
La troisième phase programmée également en 2015 consistera à faire de Bou'Sol un outil au service des politiques publiques : payer une partie des aides sociales en Bou'Sols pour permettre à tous les Boulonnais de consommer des produits éco-responsables et faire de Bou'Sol une monnaie véritablement accessible au plus grand nombre (schéma de circulation : banque – CCAS – solistes – prestataires...).
D'autres idées seront à mettre en oeuvre ultérieurement : comités d'entreprises, développement d'une monnaie électronique, ...

Moyens affectés et partenaires financiers

Les moyens mobilisés sont financiers, humains et techniques.
Le projet de monnaie locale a reposé d'emblée sur un noyau de personnes très impliquées, qui s'étoffe de jour en jour, car le développement repose sur un ingrédient « magique » : la confiance ! Une confiance qui ne se décrète pas mais qui s'instaure entre hommes et femmes d'un même environnement.
Les moyens sont également financiers et le réseau des partenaires évolue lui aussi progressivement : Communauté d'agglomération du Boulonnais, Crédit Municipal, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Macif, Pays Boulonnais, Fondation de France, GRDF, et prochainement Conseil Général du Pas-de-Calais.

Partenaires

Le projet repose sur la mobilisation des prestataires et solistes, mais également sur les partenaires dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais au premier chef. Celle-ci joue un rôle d'ensemblier, pour créer les conditions favorables au développement et à l'essaimage de la monnaie locale.
Pour sa part, la Communauté d'agglomération du Boulonnais est également prestataire de la monnaie locale en acceptant un paiement en Bou'Sols dans le cadre de sa programmation culturelle.